

d'administration interne peut-elle influencer la science en général, surtout lorsqu'il s'agit de la médecine, qui est une science essentiellement internationale, dont l'édification est faite par les chercheurs de tous les pays ? C'est dans les Universités qu'il faut chercher la science, et non pas dans les bureaux d'administration. L'important pour nous est de conserver l'usage de la langue française aux examens, et personne ne songe à nous refuser cet usage. Et même ce point entraîne, comme conséquence forcée, la présence de Canadiens-français dans le bureau des examinateurs.

Encore une fois, si nous avons défendu le projet de loi Roddick, si nous avons approuvé la ligne de conduite du Bureau des Gouverneurs de notre province, c'est uniquement par conviction. Nous n'aurions pas reproché à la Société Médicale de Québec d'avoir condamné dès l'abord, pour tuer le bill Roddick, le principe de la création d'un Bureau Fédéral, et nous n'aurions pas traité l'opposition organisée par MM. Simard et Sirois de prématurée et d'injuste, si nous n'avions pas cru être justifiable de le faire. En cela, nous n'avions en vue que l'intérêt général de la profession, qui demande que, dans les questions de ce genre, l'œuvre du Bureau des Gouverneurs ne soit pas entravée par des considérations locales et des sentiments personnels.

Nous savions que ni le comité du Bureau Médical, ni le Parlement fédéral ne pouvaient lier la province de Québec, sans le concours subséquent de notre Législature, et nous croyions, et nous croyons encore, que ceux qu'inquiétait le projet d'un Conseil Médical Fédéral auraient mieux servi les intérêts de la profession et auraient agi plus correctement en attendant que la question eût été étudiée à fond et bien élucidée par ceux qui en avaient la responsabilité. C'eût été le temps alors, en supposant que les représentants des bureaux provinciaux et les législateurs fussent venus à une entente, d'apprécier et de juger leur œuvre et, s'il y avait eu lieu, d'entreprendre une campagne pour empêcher notre Bureau et notre Législature d'accepter et de ratifier la mesure proposée.

* * *

Notre tâche de rédacteur en chef à l'*Union Médicale du Canada* se termine ici. Appelé récemment par l'Université Laval de Montréal à un poste d'honneur, nous désirons consacrer à l'accomplissement de nos nouveaux devoirs tout notre travail et toute notre énergie, et c'est bien volontiers que nous cédon's la place à de nouveaux con-